TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIEGNE 60-02
DÉPOT DU 22 JUIN 2000
205 96 B 90

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIEGNE
GREFFE

" S.T.A.B. "

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 F.
Siège social :
La Table à SALENCY (60400)
R.C.S. COMPIEGNE : B 404 450 025

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 25/04/2000

L'AN DEUX MIL,

Le vingt cinq Avril, à 17 heures,

Les associés de la société "S.T.A.B.", Société A Responsabilité Limitée au capital de 50.000 F., divisé en 500 parts de 100 F. chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand TRIBOUT, demeurant à SALENCY (60400) La Table, en sa qualité de gérant et porteur de 125 parts,

Le Président constate que sont présentes :

- Madame Annick TRIBOUT née SEZILLE, demeurant à SALENCY (60400) La Table, porteur de 125 parts,
- Et Mademoiselle Camille TRIBOUT, demeurant à SALENCY (60400) La Table, porteur de 250 parts.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appeler à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Bertrand TRIBOUT, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il donne ensuite lecture de son rapport.

RAPPORT

Chères Associées,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement à l'effet de statuer sur la nomination d'un nouveau gérant.

En effet, je vous ai informées qu'en raison de mes activités professionnelles, je souhaitais démissionner de mes fonctions de gérant de la société à compter de ce jour.

Aussi, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau gérant en mes lieu et place à compter dudit jour. Je vous propose la candidature de Mademoiselle Camille TRIBOUT qui sera à même d'assurer valablement cette fonction.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions soumises à votre approbation.

La Gérance

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des porteurs de parts nomme en qualité de gérante,

Mademoiselle Camille TRIBOUT, demeurant à SALENCY (60400) La Table, qui exercera lesdites fonctions à compter de ce jour pour une durée illimitée.

Elle détient les pouvoirs que lui confère l'article 20 des statuts, dont elle peut user pour faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Camille TRIBOUT, présente à l'assemblée, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et déclare :

- être de nationalité française,
- être née à PARIS (75016) le 9 octobre 1980,
- qu'elle ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité prévus par la législation en vigueur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des porteurs de parts confrère tous pouvoirs au porteur d'un procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres de la Société.